



منظمة الصحة العالمية

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC57/R.1
Octobre 2010

Cinquante-septième session

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2009 et rapports de situation

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour l'année 2009 et les rapports de situation demandés par le Comité régional¹;

Reconnaissant que le Pakistan fait face actuellement à une catastrophe naturelle sans précédent ayant mis des millions de personnes dans un besoin urgent d'assistance ;

Conscient du fait que la récession économique mondiale a aggravé les problèmes auxquels le système de santé est confronté actuellement et compromet les progrès effectués sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

Rappelant la résolution du Comité régional EM/RC56/R7 intitulée « Les traumatismes dus aux accidents de la circulation : une préoccupation de santé publique », et préoccupé par la perte importante de vies attribuable aux traumatismes dus à des accidents de la circulation et par la place occupée par la Région qui a le taux de mortalité due à ce type de traumatismes le plus élevé au monde ;

Rappelant la déclaration du Qatar et l'engagement de tous les États Membres envers les principes des soins de santé primaires ;

Reconnaissant que la réalisation de l'objectif d'éradication de la poliomyélite est étroitement liée aux progrès dans les deux pays d'endémie restant, l'Afghanistan et en particulier le Pakistan ;

¹ Documents EM/RC57/2, EM/RC57/INF. DOC 1,2,3,4

Reconnaissant la nécessité d'une forte législation pour la lutte antitabac dans le cadre d'une approche multisectorielle globale ;

1. **REMERCIE** le Directeur régional pour son rapport détaillé sur l'activité de l'OMS dans la Région ;
2. **ADOpte** le rapport annuel du Directeur régional ;
3. **APPELLE** les États Membres :
 - 3.1 à fournir un appui supplémentaire au Pakistan pour permettre au pays de répondre aux besoins sanitaires urgents ;
 - 3.2 à contribuer au fonds régional de solidarité pour les situations d'urgence ;
 - 3.3 à renforcer les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports pour ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement ;
 - 3.4 à promouvoir l'action intersectorielle à l'appui de la mise en œuvre des plans nationaux pour la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation ;
 - 3.5 à renforcer la solidarité au moyen du partage des ressources et de l'expertise à l'appui des pays afin de réaliser l'accès universel aux services de soins de santé primaires fondés sur une approche de médecine familiale ;
 - 3.6 à accélérer les efforts visant à interrompre la transmission de la poliomyélite en Afghanistan et au Pakistan en garantissant un accès aux enfants dans les zones d'insécurité, tout en s'attaquant aux questions gestionnaires et en garantissant une performance du programme de haute qualité ;
 - 3.7 à renforcer le cadre légal pour la lutte antitabac et veiller à la mise en application d'une législation solide ;
4. **PRIE** le Directeur régional :
 - 4.1 d'encourager tous les partenaires et les institutions des Nations Unies aux niveaux régional et des pays à soutenir un effort conjugué en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires ;
 - 4.2 de continuer à soutenir les États Membres dans le renforcement du cadre légal national pour la lutte antitabac.